Ce document devra **impérativement** comprendre un maximum de **80 000 caractères espaces compris\***, répartis à votre convenance entre ses différentes composantes, le corps du texte devant être en police de **taille 11 interligne 1,15**. Tout document dépassant ce seuil sera considéré comme non recevable et restera hors concours. Il ne sera pas transmis au jury.

**\***décompte effectué avec l’outil « Statistiques » du logiciel Microsoft Word.

Toutes les consignes écrites en violet devront être éliminées par les rédacteurs du projet, et donc ne sont pas comptabilisées dans la volumétrie du document final.

|  |  |
| --- | --- |
| **Acronyme du projet / *Project acronym*** |  |
| **Titre du projet en français** |  |
| ***Project title in English*** |  |
| **Responsable du projet / *Project manager*** | Nom, Prénom, statut (chercheur, enseignant-chercheur…) et établissement |
| **Aide totale demandée au titre de l’EUR / *Requested funding*** | € TVA non récupérable incluse |
| **Établissement d’enseignement supérieur et de recherche coordinateur / *Leading institution*** | Nom de l’établissement *et statut* |
| **Si des UMR sont parties prenantes : organisme(s) national(ux) de recherche / *Only where relevant*: *national research organisation(s) (s)*** | *Nom(s) de(s) l’organisme(s) et statut(s)* |
| **Unité(s) de recherche impliquée(s) dans l’EUR / *Research unit(s) involved in the project*** |  |
| **Ecole(s) doctorale(s) impliquée(s) dans l’EUR / *Doctoral School(s) involved in the project*** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Champ(s) scientifique(s) du projet / *Scientific field(s) of the project***  (une ou plusieurs cases) | ☐ Sciences de la Matière et de l’Energie  ☐ Sciences du Système Terre-Univers-Environnement  ☐ Sciences de la Vie et de la Santé  ☐ Sciences du Numérique et Mathématiques  ☐ Sciences Sociales et Humanités |
| **Le cas échéant : autres projets EUR déposés par l’établissement coordinateur en vague 2 / *Only where relevant*: o*ther EUR projects submitted by the coordinating institution as part the EUR 2nd wave*** | *Acronyme du(des) projet(s)* |
| **Le cas échéant : Listes des projets labellisés par le PIA auxquels ce projet est éventuellement lié (notamment Equipex, Labex, Institut convergence…) / *Project links with existing PIA entities (e.g. Equipex, Labex, Institut convergence etc.)*** | *Acronyme du(des) projet(s), préciser le type de* projet (Equipex, etc.) |

***L’attention des responsables de l’établissement coordinateur est attirée sur le fait que, bien qu’ils soient les seuls à viser ce document de soumission, il leur est nécessaire de recueillir, le plus tôt possible dans la phase de montage du projet, l’accord des autres établissements partenaires du projet et notamment :***

* ***d’un au moins des organismes de recherche tutelles de chacune des unités mixtes de recherche impliquées dans le projet et qui lui apportent des moyens significatifs ;***
* ***des organismes de recherche dont les personnels participeront de manière significative aux actions de formation mises en place dans le cadre du projet d’EUR.***

**Liste des établissements partenaires / *List of partner institutions***

Renseigner une ligne par partenaire, ajouter autant de lignes que nécessaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’établissement d’enseignement supérieur / Name of the institution of higher education and research | Statut / Legal status |
|  |  |
| Nom de l’organisme national de recherche / Name of the national research organisation | Statut / Legal status |
|  |  |
| Autres partenaires / Other partners | Secteur(s) d’activité / Field of activity |
|  |  |

**Sommaire / Table of contents**

[RESUME / *SUMMARY* 5](#_Toc527987056)

[1 Contexte et Réalisations antérieures / *Context and previous achievements* 5](#_Toc527987057)

[*1.1* Contexte et positionnement du projet / *Context and scope of the project* 5](#_Toc527987058)

[1.2 Principales réalisations antérieures / *Main previous achievements* 5](#_Toc527987059)

[2 Description du projet / *Project description* 5](#_Toc527987060)

[2.1 description du programme, ambition, pertinence, stratégie de formation / *Programme outlines, vision, ambition, educational strategy* 6](#_Toc527987061)

[2.2 Présentation scientifique du projet / *Scientific* *scope and contents of the project* 6](#_Toc527987062)

[2.3 Présentation du projet d’offre de formation / *Description of the learning curriculum* 6](#_Toc527987063)

[2.4 Articulation recherche-formation / *Research-Learning interface* 7](#_Toc527987064)

[3 Organisation et pilotage du projet / *Project* *organization and management* 7](#_Toc527987065)

[3.1 Responsable du projet / *Project manager* 7](#_Toc527987066)

[3.2 Organisation des parties prenantes / *Organization of the stakeholder entities* 7](#_Toc527987067)

[3.3 Pilotage / *Management framework* 8](#_Toc527987068)

[3.4 Stratégie des établissements / *Institutional strategy* 8](#_Toc527987069)

[4 Justification des moyens demandés / *Funding Justification* 8](#_Toc527987070)

Le sommaire est à mettre à jour après avoir complété le document.

# RESUME / *SUMMARY*

Deux résumés non confidentiels de 4 000 caractères chacun (police 11 interligne 1,15), un en français et l’autre en anglais. Ces deux résumés seront à copier sur le site de soumission lors du dépôt de votre projet.

**Cadre général dans lequel se situera l’EUR**

Dans le cas où l’établissement coordinateur dépose plusieurs projets d’EUR en vague 2, il devra présenter les éléments de politique générale de son site autour de ces EUR. Cette partie doit être supprimée dans le cas contraire.

# Contexte et Réalisations antérieures / *Context and previous achievements*

Cette partie sera utilisée pour l’évaluation de l’EUR au regard de ses forces existantes en recherche et en formation (critère d’évaluation : « l’excellence de la recherche et le positionnement scientifique de l’école universitaire de recherche au regard des forces en présence sur le site, au niveau national, européen et international »), applicable pour toutes les situations : EUR liée ou non à un autre projet PIA.

## Contexte, positionnement, et caractère innovant du projet / *Context, scope and innovative features of the project*

Indiquer l’état de l’art national et international en décrivant le contexte et les enjeux scientifiques et de formation à, et par, la recherche dans lesquels se situe le projet, et décrire le positionnement du projet.

## Principales réalisations antérieures / *Main previous achievements*

Donner les principales réalisations antérieures, aussi bien en recherche qu’en formation, permettant notamment d’évaluer l’excellence de la recherche et la crédibilité de la proposition.

# Description du projet / *Project description*

Cette partie correspond aux critères d’évaluation concernant « la qualité et l’effet structurant de l’offre de formation au niveau master et doctorat » et « la qualité, l’intensité et la valeur ajoutée du lien entre recherche et formation, attestées notamment par l’implication des organismes de recherche dans la formation ».

## description du programme, ambition, pertinence, stratégie de formation / *Programme outlines, vision, ambition, educational strategy*

Préciser l’originalité et le caractère ambitieux du projet.

Décrire le défi scientifique ou socio-économique général ; décrire les impacts attendus, notamment socio-économiques.

Donner la vision scientifique globale du projet et les implications sur la stratégie de l’offre de formation.

Montrer le caractère structurant du projet sur le site et identifier le potentiel ; préciser les formes de rassemblement et d’organisation des forces de recherche et de formation.

## Présentation scientifique du projet / *Scientific* *scope and contents of the project*

Décrire les objectifs scientifiques du projet, les avancées attendues, le caractère ambitieux du projet, lister les unités de recherche et leurs implications respectives.

Indiquer la cohérence du projet avec les réalisations antérieures, et, le cas échéant, l’articulation avec les autres projets PIA.

## Présentation du projet d’offre de formation / *Description of the learning curriculum*

Au moment de la création de l’EUR : préciser l’offre existante de masters et de doctorats affiliés, présenter le bilan des cinq dernières années, et détailler l’année universitaire 2018–2019 en caractérisant notamment le profil des étudiants accueillis (nature et provenance des flux d’entrée, prévision de masters et de doctorats délivrés…), indiquer également l’articulation avec la ou les écoles doctorales impliquées dans le projet d’EUR.

Présenter l’offre de formation spécifique de l’EUR, le contenu proposé, l’innovation pédagogique envisagée, l’adaptation aux différents parcours étudiants, l’acquisition de compétences transversales, la prise en compte de la formation tout au long de la vie, etc.

Décrire la politique d’attractivité d’étudiants à haut potentiel tant au niveau national qu’international, les modalités de recrutement proposées, et les moyens mis en œuvre.

Montrer l’ouverture aux partenariats internationaux de l’EUR et la préparation des étudiants à l’international ; préciser les mécanismes favorisant la mobilité des étudiants.

Quels objectifs quantitatifs (nombre et types d’étudiants) et quels objectifs qualitatifs (compétences et insertion) sont visés ?

Indiquer les relations et partenariats avec les acteurs de l’environnement socio-économique.

Préciser les modalités d’encadrement et de suivi des doctorants, stipuler l’offre de formations disciplinaires scientifiques et professionnalisantes proposée.

Indiquer les articulations, le cas échéant, avec le(s) cursus de licence conçus en cohérence avec l’EUR.

## Articulation recherche-formation / *Research-Learning interface*

Décrire la dynamique de développement : comment le projet envisage-t-il de faire évoluer l’offre en master et en doctorat ? Quelle articulation recherche-formation ? Préciser les éléments de formation par la recherche.

Quelles mesures prévoit-on pour mobiliser les chercheurs dans le déploiement de l’offre de formation ?

Dans le cas d’une EUR intégrant une ou plusieurs UMR : préciser les modalités d’interaction et d’implication des organismes de recherche de tutelle, notamment organisme(s) co-porteur(s).

# Organisation et pilotage du projet / *Project* *organisation and management*

Cette partie correspond aux critères d’évaluation suivants : « moyens mobilisés pour assurer l’attractivité et le rayonnement international de l’école universitaire de recherche : engagement des établissements partenaires dans le projet d’EUR, modalités de pilotage et d’organisation, politique en matière de ressources humaines, partenariats internationaux, relations avec les milieux professionnels… » ; et « intégration de l’école universitaire de recherche dans la stratégie globale de l’établissement ou du site en matière de formation et de recherche, l’effet fédérateur sur les partenaires, l’effet de structuration et de spécialisation pour le site concerné ».

## Responsable du projet / *Project manager*

Fournir en une page maximum les éléments permettant d’évaluer la capacité du responsable du projet à coordonner l’EUR.

## Organisation des parties prenantes / *Organization of the stakeholder entities*

Description, adéquation et complémentarité des parties prenantes.

Présenter les éléments permettant d’apprécier la qualité du groupement : sa qualification dans le projet pour la recherche comme pour la formation. Il peut s’agir de réalisations passées, d’indicateurs (publications, brevets), de leur intérêt pour le projet, des infrastructures dont elles disposent ou auxquelles elles ont accès, etc.

Montrer la complémentarité et la valeur ajoutée des différentes entités partenaires dans le cadre des coopérations passées, présentes et à venir pour la formation comme pour la recherche.

## Pilotage / *Management framework*

Préciser l’organisation entre partenaires (établissements d’enseignement supérieur et organismes), et, le cas échéant, au sein d’un regroupement prévu par la loi de 2013, ou un autre projet déjà labellisé par le PIA.

Montrer comment le pilotage du projet d’EUR vient renforcer la stratégie des partenaires sur le site, sans créer un facteur de complexité supplémentaire, ou même en la simplifiant, et comment elle s’articule avec les projets financés dans le cadre des diverses actions du programme d’investissements d’avenir dont les forces scientifiques seraient parties prenantes de l’EUR ; préciser l’insertion dans la stratégie globale de l’établissement ou du site en matière de formation et de recherche.

Indiquer la contribution du partenariat à la simplification de la carte de l’excellence distinctive en recherche et en formation, au niveau du site, ainsi qu’aux niveaux national et international.

Décrire le processus et les flux de décisions au sein de l’organisation, notamment dans la gestion des points critiques ; préciser la politique d’allocation des moyens et la politique proposée de gestion dynamique de l’emploi scientifique et d’attractivité de scientifiques de haut niveau, ainsi que les liens avec l’(es) école(s) doctorale(s).

Préciser les systèmes d’assurance qualité qui seront mis en place et le processus d’auto-évaluation du dispositif s’appuyant sur des consultations externes.

Dans le cas d’un projet conduit en partenariat, indiquer les modalités générales : de portage conjoint des diplômes ; de répartition des tâches, des moyens humains et financiers, et des livrables ; et les modalités scientifiques et financières : d’accès aux ressources partagées, de valorisation des résultats, et de partage de la propriété intellectuelle et industrielle.

## Stratégie des établissements / *Institutional strategy*

Décrire comment le projet s’inscrira dans la stratégie des établissements partenaires.

Indiquer les détails de l’engagement pluriannuel des établissements de tutelle sur la stratégie et les moyens matériels, financiers et humains.

# Justification des moyens demandés / *Funding Justification*

L’établissement coordinateur justifiera les moyens qu’il demande, sur la durée du projet, en indiquant les mécanismes qu’il mettra en œuvre pour attribuer ces moyens ainsi que ceux mis à disposition par les partenaires du projet, ou ceux qui seront obtenus en cofinancement par des tiers. Les dépenses éligibles doivent avoir un lien direct avec les actions de formation. Identifier notamment les besoins en contrats doctoraux (sans dépasser le quart du financement demandé, sauf exception dûment justifiée), les bourses d’attractivité de master ainsi que la répartition entre les différents partenaires.